

bien utiliser les médicaments

◆ n'hésitez pas à solliciter
les professionnels de santé qui vous entourent

◆ connaître le médicament et parler de ses effets aux professionnels de santé
participent à votre bonne prise en charge

◆ pour en savoir plus
dossier médicament sur le site www.sante.gouv.fr
www.afssaps.fr

patients
semaine de la sécurité des patients



engageons-nous pour des soins plus sûrs
www.sante.gouv.fr/ssp

bien utiliser les médicaments, c'est aussi

les connaître

- **connaître les noms de vos médicaments**
un médicament est souvent désigné par deux noms :
 - un nom commercial
 - un nom scientifique, appelé dénomination commune internationale (DCI)
souvent le générique porte le nom de la DCI
- **bien lire votre ordonnance**
- **connaître le dosage** (ex: quantité de médicament dans un comprimé), **la posologie** (ex: quantité de comprimé à prendre dans une journée) et **la voie d'administration** (voie orale, voie injectable...) **de chacun de vos médicaments**
- **savoir à quoi servent vos médicaments** en vous aidant des notices
- **garder les notices, les consulter en cas de doute**
- **ne pas reprendre de vous-même ce qui vous a été prescrit auparavant, sans consulter votre médecin**

le respect de toutes les consignes du traitement

est une des conditions de sa réussite

en parler

à qui ?

- à votre médecin traitant
- au personnel infirmier, au pharmacien, à votre entourage

pourquoi ?

- **demander** des renseignements sur les médicaments et des conseils sur la façon de les prendre (avant ou pendant les repas...)
- **signaler** toujours au médecin et au pharmacien :
 - vos traitements en cours (penser par exemple à la pilule contraceptive ou au somnifère)
 - ceux que vous prenez sans ordonnance
 - vos allergies
 - les traitements que vous avez arrêtés
- **informer** le médecin des effets du médicament si ceux-ci vous paraissent inhabituels, parlez-en à votre médecin traitant ou aux professionnels de santé qui vous entourent vous avez aussi la possibilité de signaler un effet indésirable sur le site de l'Afssaps (formulaire et modalités d'envoi sur www.afssaps.fr)

comment ?

- en gardant vos ordonnances à jour et vos résultats de laboratoire
- en vous munissant de la liste de **TOUS** vos médicaments en cas d'hospitalisation ou lors de vos visites chez le médecin